



Secrétariat Général
N° tél. : 01.69.49.76.74
N/Réf. : NDA/MR/LH

ARRETE N° 99/48
(série A)

OBJET : Arrêtés de délégations accordées à Madame Bernadette PEYRAT

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU les articles R 122-8 et R 122-9 du Code des Communes relatifs aux délégations de signature et de fonctions accordées aux agents communaux titularisés dans un emploi permanent,

VU les arrêtés n° 95-320 et n° 95-321 (série B) du 19 juin 1995 accordant à Mme Bernadette PEYRAT, délégation en matière d'état civil,

CONSIDERANT que Mme Bernadette PEYRAT n'exercera plus les fonctions d'état civil à compter du 30 avril 1999,

ARRETE

Article 1^{er} : Les arrêtés n° 95-320 et n° 95-321 (série B) du 19 juin 1995 susvisés sont abrogés, à compter du 30 avril 1999.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et ampliation sera transmise à :

- Mme le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement d'Evry,
- M. le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
- l'intéressée.

Fait à Yerres, le 22 avril 1999



Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

